

**Cfdt:**

**LA CFDT,  
AVEC VOUS  
ET POUR  
VOUS**

**SUIVEZ NOUS  
SUR LES  
RESEAUX  
SOCIAUX**



**Cfdt - Direction Orange Ile-de-France – Mai 2026**

## **Négociation locale sur la réorganisation Regain : la Cfdt ne signe pas un projet d'accord au rabais**

Par une décision en date du 6 janvier 2026, le tribunal de Nanterre a contraint Orange à ouvrir des négociations locales avec les organisations syndicales dans les établissements DTSI, les 5 DO de France hexagonale (DO IDF, DO GO, DO GSO, DO GSE, DO GNE), OFS et la Direction Orange Antilles-Guyane.

A cette occasion, la **Cfdt** a élaboré un cadre revendicatif financier, d'accompagnement managérial et de développement des compétences, d'organisation du travail dont les mesures principales sont les suivantes :

- ▶ Un budget dédié à cette négociation locale hors NAO afin d'accompagner financièrement les salariés impactés par la réorganisation,
- ▶ L'extension des mesures d'accompagnement à toutes les situations individuelles,
- ▶ La garantie que les collaborateurs conservent leur site de rattachement et la limitation des déplacements inter-sites à la demande de l'employeur préservant ainsi l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle,
- ▶ La reconduction des modalités d'organisation du télétravail régulier et occasionnel des salariés.

**Aucune mesure proposée par la **Cfdt** n'a été retenue par la DO IDF.**

Il est regrettable que malgré un dialogue courtois avec les organisations syndicales, la direction n'ait pas eu de réelle intention de négocier.

Ce simulacre de négociation qui ne mène à aucune avancée concrète pour les salariés, ne peut être accepté par la **Cfdt** d'autant plus quand la direction y est contrainte par voie judiciaire.

**En conséquence, la Cfdt ne signera pas ce projet d'accord.**